

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par visioconférence le jeudi 17 décembre 2020 à 18h30.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ATTENDU** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

**20-12-178 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**20-12-179 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale et Service du greffe
  - 3.1 Adoption du budget pour l'année 2021
  - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
4. Période de questions ayant trait au budget seulement
5. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**20-12-180 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que le budget de fonctionnement de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague pour l'année 2021 soit et est approuvé au montant de 2 823 000 \$.

Qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2021 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉ**

**20-12-181 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que le conseil municipal adopte le programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023 pour un montant de 15 140 600 \$.

Qu'un résumé explicatif du programme triennal en immobilisations 2021-2022-2023 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS AYANT TRAIT AU BUDGET SEULEMENT**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**20-12-182 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 18 h 44.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière